

BREVET D'OPERATEUR PHOTO/VIDEO TANDEM en PARACHUTISME

A - DESCRIPTION DU BREVET

1. Objet du Brevet « d'Opérateur photo/vidéo tandem en parachutisme »

Le Brevet « d'Opérateur photo/vidéo tandem en parachutisme » répond à la demande des centres agréés FFP.

Dans la continuité du CQP du même nom, et devant l'absence de son renouvellement, le brevet suscit  vient combler le besoin n cessaire de cadrer cette activit  auxiliaire   la pratique du TDM.

2. Public vis  par le Brevet « d'Opérateur photo/vid o tandem en parachutisme »

Le pr sent brevet d'op rateur photo/vid o tandem en parachutisme » est accessible   tout public.

3. Situation sportive couverte par le Brevet « d'Op rateur photo/vid o tandem en parachutisme »

Le brevet « d'Op rateur photo/vid o tandem en parachutisme » correspond   un **contexte** caract ris  notamment par :

- Un besoin de comp tence sportive
- Un outil favorisant le perfectionnement technique de l'op rateur
- Une marche vers un emploi li    l'encadrement par les passerelles avec le BPJEPS
- La superposition des besoins d'intervention   des moments identifi s
- Le d veloppement des activit s estivales
- Un turn-over important des b n voles et des professionnels qui engendre des besoins sup rieurs   la demande.
- L' clatement de l'effectif   former sur l'ensemble du territoire.

Au-del  du caract re saisonnier de la pratique, rares sont les op rateurs photo/vid o tandem en parachutisme dont l'activit  ne s'accompagne pas d'une passerelle vers la comp tition et o  la formation professionnelle du BPJEPS.

*L'ensemble de ces  l ments correspond   un **besoin** d'intervention li    l'accompagnement des sauts en parachutisme afin de r aliser des prises de vue photo ou vid o en tandem du titulaire du brevet sur des activit s accessoires, secondaires ou saisonni res.*

Le titulaire du brevet a vocation   intervenir sur les dimensions p riph riques de l'activit  dans ses aspects techniques, s curitaires, relationnels.

Ses missions sont li es   la responsabilit  des aspects mat riels p riph riques indispensables   la valorisation de l'activit  li e   l'encadrement sportif.

4. Activit s et comp tences vis es par le Brevet « d'Op rateur photo/vid o tandem en parachutisme »

Au regard des activités identifiées pour le titulaire du brevet d'opérateur photo/vidéo tandem en parachutisme, des compétences sont associées et regroupées par bloc à valider :

4.1. Bloc de compétences 1 (BC1) : Préparer son intervention dans le cadre de son activité d'opérateur photo/vidéo tandem en parachutisme

- Connaître la réglementation spécifique à l'activité opérateur photo/vidéo tandem en parachutisme.
- Préparation et installation du matériel technique.
- Entretien de son matériel.
- Prise en compte des adhérents, de l'avionnage (composition des avions) et de la séance de sauts.

4.2. Bloc de compétences 2 (BC2) : Réaliser un film et/ou de prises de vue photo en tandem dans les différentes étapes d'un saut tandem (en chute libre, à l'atterrissage...)

- Création d'un film et d'un album photos du tandem avant et après le saut (sur tarmac, dans l'avion et à l'atterrissage)
- Effectuer son saut dans le cadre des règles FFP
- Production d'un film et de photos du tandem en chute libre
- Soutien, en cas de nécessité, du moniteur tandem dans l'avion et lors de l'atterrissage
- Anticipation et adaptation aux modifications éventuelles de la séance de saut

4.3. Bloc de compétences 3 (BC3) : Gérer un montage vidéo et la relation avec l'adhérent tandem en lien avec son activité

- Réalisation du montage vidéo
- Gestion des adhérents en lien avec son activité
- Suivi et archivage des documents numériques

Les compétences du titulaire du brevet « d'opérateur photo/vidéo tandem en parachutisme » sont détaillées par activité dans le référentiel de certifications ci-dessous.

Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation du BREVET « d'opérateur photo/vidéo tandem en parachutisme »

REFERENTIEL BREVET « D'OPERATEUR PHOTO/VIDEO TANDEM EN PARACHUTISME »

REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les activités exercées, les fonctions visées.	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
1 Préparer son intervention dans le cadre de son activité d'opérateur photo/vidéo tandem en parachutisme			

<p>1.1 Prendre en compte la réglementation spécifique à l'activité photo/vidéo</p> <p>1.2 Préparation et installation du matériel technique : parachute, combinaison adaptée, matériel vidéo et ou photo</p> <p>1.3 Entretien de son matériel</p> <p>1.4 Prise en compte des adhérents tandem, de l'avionnage et de la séance de sauts</p>	<p>1.1.1 Connaitre les textes en vigueur, les articles du code du sport, les directives techniques FFP, le droit à l'image, le droit d'auteur</p> <p>1.2.1 Vérifier le fonctionnement du matériel au sol, en contrôlant le niveau de charge des batteries, la présence d'une carte mémoire, et l'accès à une caméra de remplacement, afin de réussir ses prises de vues.</p> <p>1.2.2 S'assurer des branchements et fixations de la camera et ou appareil photo avant la sortie d'avion, par un contrôle visuel afin de réussir ses prises de vues.</p> <p>1.2.3 S'assurer de l'aptitude au vol du parachute en vérifiant l'état du déclencheur automatique de secours (en fonction), pour être autorisé à sauter.</p> <p>1.3.1 Effectuer lorsque nécessaire le premier niveau de maintenance du matériel de prise de vues, par le changement éventuel de pièces, afin de pouvoir enchaîner les sauts.</p> <p>1.3.2 Anticiper et prévoir les achats relatifs au matériel en fonction des besoins et des évolutions technologiques.</p> <p>1.4.1 Interroger et écouter les besoins de l'adhérent avant le saut, en respectant les prérogatives de son intervention, afin de répondre à ses attentes.</p> <p>1.4.2 Anticiper et s'informer sur l'avionnage, en vérifiant les affichages pour être présent à temps à l'embarquement.</p>	<p>Épreuve écrite (1.1.1)</p> <p>Sous le contrôle du centre de formation évaluée par un formateur et un évaluateur.</p> <p>Questionnaire sur les sujets de réglementation en vigueur, liés à la pratique : durée 60 mn</p> <p>Mise en situation :</p> <p>Observation au poste de travail par le tuteur et un évaluateur à l'aide d'une grille d'évaluation, suivi d'un entretien avec les évaluateurs.</p> <p>La mise en situation consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparer son saut : 5mn • Préparer son matériel de sauts : 5mn • Préparer son matériel vidéo photo : 10 mn • Vérifier son heure de passage : 5 mn • Prendre contact avec l'adhérent : 10 mn • Entretien avec l'évaluateur : 15 mn 	<p>Pertinences des actions</p> <p>Réussite au QCM (60% de réponses sur un minima de 30 questions)</p> <p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prépare correctement son matériel et le rend opérationnel. - Respecte la procédure de vérification du parachute et de son casque vidéo avant le saut. - Assure la qualité des images par la maintenance du matériel. - Utilise les outils technologiques – normes, logiciels – compatibles entre eux et qui permettent la création d'une vidéo ou d'un album photo - Identifie l'affichage des avions et ceux dans lesquels il se trouve - Identifie le moniteur tandem partenaire du saut
--	---	--	---

2. Réaliser un film et/ou prises de vues photo pendant les différentes étapes d'un saut en tandem

<p>2.1 Création d'un film et d'un album photos du tandem avant et après le saut (sur le tarmac, dans l'avion et à l'atterrissage)</p>	<p>2.1.1 filmer les situations, en choisissant différents placements qui mettent en valeur le public et la structure</p>	<p>Mise en situation :</p>	<p>Qualité des actions</p>
<p>2.2 Production d'un film et de photos du tandem en chute libre</p>	<p>2.2.1 filmer sans gêner le tandem dans la phase sortie d'avion et dans celle du lâcher du dispositif de Ralentissement, de Stabilité, d'Extraction de la voile principale (RSE), en se concentrant sur son placement afin de préserver la sécurité</p>	<p>En centre de formation évaluée par un formateur et un évaluateur</p>	<p>Le candidat :</p>
<p>2.3 Soutien, en cas de nécessité, du moniteur tandem dans l'avion et à l'atterrissage à sa demande</p>	<p>2.2.2 filmer en respectant une distance de sécurité avec le tandem, en chute- libre et lors de l'ouverture du parachute, afin de ne pas le gêner</p>	<p>Au poste de travail par le tuteur et un évaluateur à l'aide d'une grille d'évaluation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - délivre des images qui permettent leur utilisation
<p>2.4 Anticipation et adaptation aux modifications éventuelles de la séance de sauts, en fonction des contraintes : météo, public, maintenance des avions, actions de sécurité (utilisation du parachute de secours)</p>	<p>2.2.3 tirer parti de la lumière et de la géographie du lieu de saut en affinant son placement en chute libre afin d'optimiser la réalisation de ses prises de vue.</p>	<p>La mise en situation consiste à :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - ne heurte pas le moniteur en sortie d'avion et en chute libre
<p>2.3 Soutien, en cas de nécessité, du moniteur tandem dans l'avion et à l'atterrissage à sa demande</p>	<p>2.3.1 Assister à un cours sur le matériel afin de connaître les principes de fonctionnement et les contraintes d'un parachute tandem</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des prises de vue du saut en tandem : de 15 à 25 mn (en fonction de la montée en avion) • Remettre en fonction de son matériel de sauts 30mn • Copier les documents numériques 10mn 	<ul style="list-style-type: none"> - garde le moniteur à une distance de sécurité suffisante
<p>2.4 Anticipation et adaptation aux modifications éventuelles de la séance de sauts, en fonction des contraintes : météo, public, maintenance des avions, actions de sécurité (utilisation du parachute de secours)</p>	<p>2.3.2 Suivre les consignes du moniteur en cas de vent, en tirant sur les commandes, ou effectuant toute autre action demandée par le moniteur afin de l'aider dans la gestion de son passager</p>		<ul style="list-style-type: none"> - respecte les distances de sécurité à l'ouverture du parachute tandem - respecte les distances de sécurité à l'ouverture de son propre parachute
<p>2.4 Anticipation et adaptation aux modifications éventuelles de la séance de sauts, en fonction des contraintes : météo, public, maintenance des avions, actions de sécurité (utilisation du parachute de secours)</p>	<p>2.4.1 Lire et écouter les consignes de la structure et celles du directeur de séance, en respectant ses prérogatives afin de s'adapter si besoin aux changements potentiels</p>		<ul style="list-style-type: none"> - assiste le moniteur tandem au sol en cas de nécessité
<p>2.4 Anticipation et adaptation aux modifications éventuelles de la séance de sauts, en fonction des contraintes : météo, public, maintenance des avions, actions de sécurité (utilisation du parachute de secours)</p>	<p>2.4.2 s'interroger sur les évolutions possibles de la séance de sauts par l'observation afin d'assurer sa sécurité</p>		<ul style="list-style-type: none"> - est attentif aux consignes et s'assure de la mise en œuvre des éléments incontournables à sa sécurité - est présent à temps à l'embarquement dans les conditions fixées par l'avionnage

3. Gérer le montage vidéo et la relation avec l'adhérent en lien avec son activité

<p>3.1 Réalisation du montage vidéo</p>	<p>3.1.1 Importer tous les documents numériques par l'utilisation des logiciels choisis dans le but de créer une base de données « image »</p> <p>3.1.2 Trier les documents obtenus en sélectionnant les meilleures séquences de prises de vues pour préparer son montage.</p> <p>3.1.3 Effectuer le montage vidéo et son en soignant les enchainements dans le but de permettre la création d'un film exploitable</p>	<p>Mise en situation :</p> <p>en centre de formation évaluée par un formateur et un évaluateur</p> <p>au poste de travail par le tuteur et un évaluateur à l'aide d'une grille d'évaluation suivi d'un entretien avec l'évaluateur.</p>	<p>Pertinence des actions</p> <p>Le candidat</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'assure de la qualité des prises de vues - Effectue un montage images/son harmonieux - Choisit du son libre de droit - Adopte un attitude bienveillante générale et permanente
<p>3.2 Gestion de l'adhérent tandem en lien avec son activité.</p>	<p>3.2.1 Transmettre le produit fini à l'adhérent en main propre ou en contrôlant son adresse physique et ou numérique afin d'assurer si besoin le service après-vente</p>	<p>La mise en situation consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sélectionner les images enregistrées • Procéder au montage vidéo homogène et harmonieux • Réaliser la postproduction du produit fini 1h00 • Vérifier les logiciels de lecture de l'adhérent: durée 5 mn • Présenter in situ le film à l'adhérent : durée 10 mn • Procéder aux copies de secours du document : durée 10mn • Entretien avec l'évaluateur : 15 mn 	<ul style="list-style-type: none"> - Précise les standards de lecture de son document (logiciel) - Rectifie les erreurs d'acheminement du produit fini le cas échéant
<p>3.3 Suivi et archivage des documents numériques</p>	<p>3.3.1 organise une base de données ou intègre une base de données « adhérents » existante</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Transmet aux examinateurs le document par voie numérique - Est en mesure de répondre aux questions des adhérents tandem sur les méthodes d'apprentissage du parachutisme - Présente l'archivage des vidéos antérieures – réseau interne /cloud

B - CONDITIONS D'EXERCICE DU TITULAIRE DU BREVET D'OPERATEUR PHOTO /VIDEO TANDEM EN PARACHUTISME ET RÉGLEMENTATION DE L'ACTIVITÉ

5. Conditions d'exercice du titulaire du Brevet « d'Opérateur photo/vidéo tandem en parachutisme »

5.1. Autonomie et responsabilité

Le titulaire du brevet « d'opérateur photo/vidéo tandem en parachutisme » travaille en autonomie.

Situation dans la structure : La position hiérarchique et fonctionnelle de l'opérateur reste du ressort du Directeur Technique.

En outre, il est important de noter qu'il n'existe pas de face à face pédagogique entre le titulaire du brevet et le public.

5.2. Lieux d'exercice

« L'opérateur photo/vidéo tandem en parachutisme » exerce son activité principalement au sein de structures classées établissements d'activités physiques et sportives (APS).

Dans le cadre de ses activités il peut également être amené à se déplacer pour se rendre sur des lieux d'exercices variés (événements, rencontres, stages...).

5.3. Publics visés

L'opérateur photo/vidéo tandem en parachutisme filme tous les publics autorisés à effectuer un saut en parachute tandem par la réglementation du code du sport et de la FFP.

C - PROCESSUS DE VALIDATION

ACCÈS AU BREVET « D'OPERATEUR PHOTO/VIDEO TANDEM EN PARACHUTISME »

6. Prérequis exigés à l'entrée dans le processus de formation du Brevet « d'Opérateur photo/vidéo tandem en parachutisme »

Les exigences préalables à l'entrée dans le processus de qualification sont requises pour toutes les voies d'accès.

Le candidat au brevet « d'opérateur photo/vidéo tandem en parachutisme » doit répondre aux exigences suivantes :

- Avoir 18 ans au jour de l'inscription
- Être titulaire d'une licence FFP « annuelle pratiquant » en cours de validité.
- Avoir 200 sauts dont 50 dans les 12 derniers mois, être titulaire d'un brevet autorisant les sauts de groupe en chute libre, avoir 50 sauts avec une caméra vidéo. Cette exigence est validée par la présentation d'une copie du carnet de saut attesté et validé par un directeur technique d'une école ou d'une attestation de conformité du carnet de saut reprenant l'ensemble des 50 sauts avec date et lieu, établie par un directeur technique où apparaissent son cachet, sa signature ainsi que les coordonnées de l'école.

7. Conditions de mise en œuvre de la formation au Brevet « d'Opérateur photo/vidéo tandem en parachutisme »

7.1. L'habilitation des structures d'accueil

Tous les centres agréés FFP peuvent accueillir des stagiaires dès l'instant où ils disposent de tuteurs répertoriés par la FFP et que les demandes de mises en formation sont déposées avant toute action de sauts photo vidéo en tandem.

7.2. La durée de formation

La durée de la formation du brevet « d'opérateur photo/vidéo tandem en parachutisme » s'élève à 60 heures dont 16 heures en centre de formation et 44 heures en situation sur un centre agréé. Ce volume horaire peut être minoré au regard des validations partielles obtenues par le candidat ou majoré s'il est nécessaire de renouveler la convention de stage pour terminer la formation.

La déclaration de mise en formation donne à son bénéficiaire le statut d'Opérateur Photo Vidéo en Tandem stagiaire. Il est alors sous la responsabilité du directeur technique de son école de rattachement et de son tuteur pour la formation. Ce statut est valable 2 ans à partir du 1^{er} janvier qui suit la date de mise en formation.

7.2.1 Contenu de formation :

Connaissance de la réglementation générale et spécifique à l'activité d'opérateur photo vidéo en tandem

- Le code du sport
- La DT 52
- Les fiches pratiques de formation tandem (en particulier les évacuations)
- Le droit d'auteur (et ses conséquences dans le parachutisme)
- Le droit à l'image (idem)
- Les différents statuts possibles et la convention collective du sport
- L'obligation d'assurance et le rappel sur l'agrément école
- La prévention (discrimination/harcèlement/violences à caractère sexuel)

7.2.2 Les aspects pratiques au sol

- Étude d'un TDM
- Problématique du TDM à la maquette ou dans l'avion (au sol)
- Répétition de sortie
- Études de cas (vidéo de divers incidents)

7.2.3 Les aspects pratiques en centre de formation et au poste de travail

- Prise en compte des adhérents,
- Connaissance sur l'avionnage
- Travail sur les sorties d'avion de la structure et la coordination du couple TDM/Vidéo
- Travail sur l'approche, la proximité, le niveau de chute, la séparation, l'étagement dans le respect des règles FFP
- Apprendre tous les aspects sécurité dans l'avion – en chute – à l'atterrissage
- Production d'un film et ou photos du tandem en chute libre
- Montage et relation client/adhérent

7.3. Les qualifications minimums requises

7.3.1. **Le responsable de la formation** au brevet « d'opérateur photo/vidéo tandem en parachutisme » doit être titulaire du BEES 2 parachutisme ou du DESJEPS mention parachutisme et justifier de deux années d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec le brevet visé par ce règlement.

7.3.2. **Les formateurs au Brevet** « d'opérateur photo/vidéo tandem en parachutisme » doivent être titulaires, du BEES 1 parachutisme ou du BPJEPS parachutisme ou du DEJEPS de parachutisme ou du DESJEPS de parachutisme et justifier de deux années d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec le brevet visé par ce règlement identifiés comme FCT (Formateur de cadres techniques) par la FFP.

7.3.3. **Les tuteurs** doivent être titulaires du BEES 1 parachutisme ou du BPJEPS parachutisme option tandem depuis deux années et en cours de validité, licence FFP à jour.

7.3.4. **Les évaluateurs** doivent être titulaires, au minimum du BEES 1 parachutisme ou du BPJEPS parachutisme option tandem et justifier de deux années d'exercice d'une activité professionnelle ou bénévole en relation avec le Brevet visé par ce règlement.

7.4. Tutorat

Pour chaque stagiaire en cours de formation au présent brevet, le centre d'activité choisit un tuteur parmi les personnes qualifiées de la structure, sur une liste de tuteurs habilités par la FFP.

Les tuteurs (7.3.3.) souhaitant intégrer cette liste se font connaître auprès de la FFP et renseignent l'annexe 3 du présent règlement.

Le centre d'activité peut assurer lui-même le tutorat dès lors qu'il remplit les conditions de qualification et d'expérience dans la limite de 2 stagiaires en cours de formation au présent brevet.

Les missions du tuteur sont les suivantes :

- Accueillir, aider, informer et guider
- Organiser avec le stagiaire en convention son activité dans la structure et contribuer à l'acquisition des savoir-faire nécessaires
- Veiller au respect de son emploi du temps
- Assurer la liaison avec l'organisme ou le service chargé des actions d'évaluation, de formation et d'accompagnement à l'extérieur de la structure
- Participer à l'évaluation du suivi de formation

8. Modalités d'évaluation des compétences du Brevet « d'Opérateur photo/vidéo tandem en parachutisme »

Les évaluations sont organisées selon les modalités suivantes :

8.1. Bloc de Compétences 1 « préparer son intervention dans le cadre de son activité d'opérateur photo/vidéo tandem en parachutisme » :

Le BC1 est évalué par des évaluateurs lors d'une mise en situation qui se déroule sous le contrôle du centre de formation.

Par le tuteur et un évaluateur à l'aide d'une grille d'évaluation au poste de travail, suivi d'un entretien avec l'évaluateur.

Épreuve écrite

- Répondre à une épreuve écrite portant sur les sujets de réglementation en vigueur liés à la pratique, sous forme de QCM (30 à 50 questions 60% de réussite) durée 60 mn

La mise en situation consiste à :

- Préparer son saut : durée 5mn
- Préparer son matériel de saut : durée 5mn
- Préparer son matériel vidéo et photo :10mn
- Vérification de son heure de passage : 5mn
- Prise de contact avec l'adhérent: 10mn
- Entretien : 15 mn

Le bloc est acquis lorsque le candidat valide l'ensemble des critères d'évaluation du référentiel de certification du BC 1.

Épreuve écrite du Bloc 1

Durée 60 mn pour 30 questions

Durée 75 mn pour 40 questions

Durée 90 mn pour 50 questions

C'est une évaluation certificative qui permet de balayer largement la matière réglementaire en vigueur, tout en garantissant l'objectivité. Les qualités mesurées sont la connaissance – la compréhension – l'application.

Cette épreuve prend la forme d'un QCM d'un minimum de 30 et maximum de 50 questions avec un scoring de

- +1 point pour réponse vraie
- 0 pour omission
- -0,5 pour réponse fausse

L'épreuve est réputée réussie si le candidat atteint 50% des points potentiels, avec moins de 5 omissions.

(6 omissions pour QCM >30<40)

(7 omissions pour QCM > 40<50)

8.2. Bloc de Compétences 2 « réaliser un film et/ou de prises de vues photo pendant les différentes étapes d'un saut en tandem » :

Le BC2 est évalué par des évaluateurs lors d'une mise en situation qui se déroule sous le contrôle du centre de formation.

Par le tuteur et un évaluateur à l'aide d'une grille d'évaluation au poste de travail.

Le candidat filme un saut tandem avec son propre matériel.

La mise en situation consiste :

- À réaliser des prises de vues lors du saut en tandem : durée 15 à 25 mn en fonction de la montée en avion
- Dans la remise en fonction de son matériel de sauts : durée 30 mn
- À faire la copie numérique des documents : durée 10mn

Le bloc est acquis lorsque le candidat valide l'ensemble des critères d'évaluation du référentiel de certification du BC 2.

8.3. Bloc de Compétences 3 « gérer un montage vidéo et la relation avec l'adhérent tandem en lien avec son activité » :

Le BC3 est évalué par des évaluateurs lors d'une mise en situation qui se déroule sous le contrôle du centre de formation.

Par le tuteur et un évaluateur à l'aide d'une grille d'évaluation au poste de travail, suivi d'un entretien avec l'évaluateur.

Le candidat utilise ses propres outils audiovisuels et effectuer le montage des images obtenues.

La mise en situation consiste à :

- | | | |
|---|--|--------------|
| • Faire la sélection des images enregistrées | | durée : 1h00 |
| • Préparer son montage vidéo | | |
| • Procéder à la postproduction du produit fini | | |
| • À vérifier les logiciels utilisés par les adhérents | | durée : 5 mn |
| • À présenter in situ le film à l'adhérent | | duré : 10mn |
| • À procéder à l'archivage. | | durée : 10mn |
| • Entretien | | durée : 15mn |

Le bloc est acquis lorsque le candidat valide l'ensemble des critères d'évaluation du référentiel de certification du BC 3.

Note : Les modalités d'évaluation (grille d'évaluation) figurent plus précisément dans l'annexe 2 du présent règlement

9. Décision et obtention du Brevet « d'Opérateur photo/vidéo tandem en parachutisme » par la voie de la formation

L'obtention du brevet « d'opérateur photo/vidéo tandem en parachutisme » se déroule en deux étapes :

- 1) Les épreuves d'évaluation organisées par la FFP visent à apprécier l'acquisition des 3 blocs de compétences constitutifs du brevet « d'opérateur photo/vidéo tandem en parachutisme ». Ces épreuves sont organisées par la FFP, au sein de ses structures agréées, conformément au « référentiel de certification » figurant à l'article « Activités et compétences visées par le brevet du présent règlement.
- 2) Le traitement du suivi de l'alternance par les tuteurs pour chaque bloc de compétence

Aucune compensation n'est opérée entre les blocs. Chaque bloc doit être obtenu en totalité. Pour ce faire, le candidat doit obtenir "acquis".

La validation des 3 blocs de compétences permet d'attester de l'obtention totale ou partielle du brevet.

Le brevet « d'opérateur photo/vidéo tandem en parachutisme » est obtenu par le (la) candidat(e) après avis des examinateurs, sur décision finale du Directeur Technique National de la FFP.

Dans le cas d'une acquisition partielle, le bénéfice des blocs acquis par le candidat est valable pendant 3 ans. Les blocs de compétences acquis doivent figurer dans le carnet de liaison.

La validité du livret de qualification ne pourra pas excéder une durée de trois ans à partir de la mise en formation par la FFP.

10. Délivrance ou Attestation d'acquisition des blocs du Brevet « d'Opérateur photo/vidéo tandem en parachutisme »

La FFP délivre un document intitulé « Brevet d'Opérateur Photo/Vidéo Tandem en parachutisme » ci-après dénommé : BOPVT

Les blocs de compétence restent acquis par validation certifiée sur le carnet de liaison.

ANNEXE 1 : DIPLÔME (téléchargeable sur l'espace licencié)

ANNEXE 2 : GRILLE D'ÉVALUATION

ANNEXE 3 : HABILITATION DES FORMATEURS

ANNEXE4 : DÉCLARATION DE MISE EN FORMATION

ANNEXE 1

BREVET
D'Opérateur Photo/Vidéo Tandem
en Parachutisme

délivré à

sous le numéro

Date et Lieu

Yves-Marie GUILLAUD
Président



**ANNEXE 2 :
GRILLE D’EVALUATION DES COMPETENCES DU BREVET « D’OPERATEUR PHOTO/VIDEO TANDEM EN
PARACHUTISME »**

BREVET d’opérateur photo/vidéo tandem – Grille d’évaluation

Nom et Prénom :

N° de licence :

Structure dans laquelle s’effectue le stage :

Nom du tuteur habilité :

Activités visées par la qualification	Critères et modalités d’évaluation	Date et lieu de la validation	ACQUIS	NON ACQUIS	CACHET ET SIGNATURES
<p>Bloc de compétences 1</p> <p>Préparer son intervention dans le cadre de son activité d’opérateur photo/vidéo tandem en parachutisme</p>	<p>Évaluations effectuées en centre de formation :</p> <p>Le candidat satisfait aux épreuves écrites</p> <p>Le candidat prépare correctement son matériel et le rend opérationnel</p> <p>Le candidat respecte la procédure de vérification du parachute et de son casque vidéo avant le saut</p> <p>Le candidat assure la qualité des images par la maintenance du matériel</p> <p>Les outils technologiques utilisés – normes, logiciels sont compatibles entre eux et permettent la création d’une vidéo ou d’un album photo</p>				
	<p>Évaluations effectuées au poste de travail :</p> <p>Le candidat identifie l’affichage des avions et ceux dans lesquels il se trouve</p> <p>Le candidat identifie le moniteur tandem partenaire du saut</p>				

<p>Bloc de compétences 2</p> <p>Réaliser un film et/ou de prises de vue photo dans les différentes étapes d'un saut tandem (en avion , en chute libre, à l'atterrissage....)</p>	<p>Évaluations effectuées en centre de formation :</p> <p>Les images obtenues permettent leur utilisation</p> <p>Le candidat ne heurte pas le moniteur en sortie d'avion et en chute libre.</p> <p>Le candidat respecte les distances de sécurité à l'ouverture du parachute tandem</p> <p>Le candidat respecte les distances de sécurité pendant l'ouverture de son parachute.</p> <p>Le candidat assiste le moniteur tandem dans l'avion et où au sol en cas de nécessité.</p>				
	<p>Évaluations effectuées au poste de travail :</p> <p>Le candidat est attentif aux consignes et s'assure de la mise en œuvre des éléments incontournables à sa sécurité</p> <p>Le candidat est présent à temps à l'embarquement dans les conditions fixées par l'aviation</p> <p>Le candidat remet en fonction son matériel</p> <p>Le candidat copie les documents numériques</p>				
<p>Bloc de compétence 3</p> <p>Gérer un montage vidéo et la relation avec l'adhérent en lien avec son activité</p>	<p>Évaluations effectuées en centre de formation :</p> <p>Le candidat produit des images de qualité</p> <p>Le candidat effectue un montage homogène et harmonieux.</p> <p>Le candidat effectue une postproduction avec un choix d'une bande son libre de droit</p> <p>Attitude bienveillante générale et permanente</p> <p>Le candidat doit avoir une attitude positive</p>				
	<p>Évaluations effectuées au poste de travail :</p> <p>Le candidat rectifie les erreurs d'acheminement du produit fini le cas échéant</p> <p>Le candidat précise les standards de lecture de son document</p> <p>Le candidat est en mesure de répondre aux questions des licenciés tandem sur les méthodes d'apprentissage du parachutisme</p> <p>Le candidat présente une solution d'archivage des documents vidéo</p>				

ANNEXE 3

HABILITATION DES FORMATEURS PREPARANT AU BREVET « d'opérateur photo/vidéo tandem en parachutisme »

A adresser à la Fédération Française de Parachutisme

Je soussigné (e) :

Nom : Prénom :

Fonction :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone : Télécopie :

Téléphone cellulaire : Courriel :

N° de licence (s'il y a lieu) :

Certifications et qualifications :

M'engage à :

- Respecter le règlement du BREVET opérateur photo/vidéo tandem en parachutisme ;
- Participer périodiquement aux réunions ou aux sessions de perfectionnement des formateurs ;
- Rendre compte à l'organisme délégataire du déroulement des formations (bilan annuel selon modèle) ;
- Répondre favorablement à toute demande d'information complémentaire ou d'évaluation sur site émanant des autorités fédérales, agissant en tant que délégué pour la mise en œuvre de la certification ;
- Suspendre ou arrêter toute action de formation à la première injonction des autorités fédérales ou en application de l'annexe 4 du règlement du BREVET « opérateur photo/vidéo tandem en parachutisme »

FAIT à Le

Signature précédée de la mention manuscrite

« Lu et approuvée »

ANNEXE 4

Déclaration de mise en formation (BOPVT)

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Code postal (lieu de naissance) :|_____|_|_|

Nationalité :

N° de licence :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

Nom de la structure agréée dans laquelle s'effectue le stage :

Tuteur habilité :

Nom :

Prénom :

N° de licence :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Courriel :

PRÉREQUIS D'ENTREE DANS LE PROCESSUS DE QUALIFICATION :

- Avoir 18 ans au jour de l'inscription - joindre une copie de la carte d'identité.
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du parachutisme de moins de 6 mois.
- 200 sauts dont 50 dans les 12 derniers mois, être titulaire d'un brevet autorisant les sauts de groupe en chute libre (B2 ou B4), avoir 50 sauts avec une caméra vidéo
- Licence fédérale en cours de validité

Joindre une attestation d'un directeur technique d'une école agréée FFP sur papier entête validant les prérequis, **ainsi qu'un chèque de 375 € à l'ordre de la F.F.P.**

Date et signature :
